

Rectificatif

Générale

colonial

## Rectificatif n° 1467 à l'arrêté 1423 du 1er septembre 1965 relatif à l'élection sénatoriale .

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 septembre 1965

Numéro JO  
n° 10 du 01/10/1965

Date du numéro  
1 octobre 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Après : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1964 ; Supprimer : Vu l'ordonnance n° 58-393 du 11 mars 1959 pris pour l'application dans les Territoires d'Outre-Mer de la République des articles 1er, 5 et 6 et des titres II et III de l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 69-260 du 4 février 1959. Ajouter : Vu l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 69-260 du 4 février 1959

#### Vu

le décret n° 59-893 du 11 mars 1959 pris pour l'application dans les Territoires d'Outre-Mer de la République des articles 1er, 5 et 6 et des titres II et III de l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 69-260, du 4 février 1959. Le reste sans changement.

**Le Secrétaire Général, Chef de Territoire pi, Maurice LEVALLOIS.**